Document justificatif à fournir à l'opérateur conformément au point 10 du cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en Agriculture Biologique

Ce document est la propriété de BUREAU ALPES CONTROLES, et doit être restitué sur simple demande.

CERTIFICAT DE CONFORMITE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

1-Numéro du document : N°FR-BIO-15/2026/A03M2571/1

2-Nom et adresse de l'opérateur :

CIBOULETTE DIJON
91 QUINQUIES RUE DE TALANT
21000 DIJON

Restaurateur

3-Nom, adresse et numéro de code de l'autorité/organisme de contrôle :

ALPES CONTRÔLES Certification

Bureau Alpes Contrôles
3 Bis Impasse des Prairies
ANNECY LE VIEUX
74940 ANNECY

Agréé par l'INAO sous le numéro
FR-BIO-15

Nature de l'engagement :

Certification «Quantité produits» : Catégorie «+ 50 %» (50 - 75 % d'ingrédients et denrées biologiques)

6-Période de validité
Du 29/09/2026 Au 31/12/2027

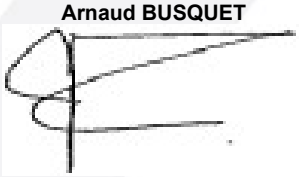
7-Date du contrôle
Le 23/09/2026

8-Le présent document a été délivré par Bureau Alpes Contrôles, 3 Bis Impasse des Prairies - ANNECY LE VIEUX - 74940 ANNECY, sur la base du point 10 du cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en Agriculture Biologique conformément au programme de certification tel que défini dans la circulaire afférente de l'INAO, en vigueur à la date d'édition du présent certificat.

L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies dans le cahier des charges précité.

ANNECY, Le 29/09/2026

Directeur Général
Arnaud BUSQUET



cofrac CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES
Accréditation n° 5-0539
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

CERT R9/Version